

ACTUALITÉS

Tavelure

Risque important

Chancre

Période à risque

Oïdium

A surveiller

Anthonyme du pommier

Présence

Puceron cendré

Surveiller les premiers enroulements

Défoliatrices et tordeuses

Présence

Hoplocampe

Piégeage

Cécidomyies des poirettes

Fin du vol

Psylle du poirier

Éclosions

Floraison

Protection des abeilles

Biodiversité

Notes nationales

Accéder au site de la Surveillance Biologique du Territoire en cliquant [ici](#)

Ce bulletin est rédigé sur la base d'observations provenant de vergers répartis en Pays de la Loire. S'ajoutent les observations et signalements des acteurs de la filière présents sur l'ensemble de la région.

POMMES - POIRES

• Phénologie

Pommier

Stade D (BBCH 56) pour Golden et Belchard, stade D3-E (BBCH 57) pour Gala, stade E2-F (BBCH 59-61) pour Pink Lady, Jonagold et Juliet.

Poirier

Conférence, Comice et William's débutent leur floraison stade F (BBCH 61).

• Prévisions météo

Prévisions Météo France – Angers 49000

LUNDI 25	MARDI 26	MERCREDI 27	JEUDI 28	VENDREDI 29	SAMEDI 30	DIMANCHE 31
5° / 13°	8° / 11°	7° / 11°	9° / 12°	9° / 16°	9° / 17°	8° / 19°
▼ 15 km/h	▲ 20 km/h	▲ 30 km/h 70 km/h	▼ 30 km/h 75 km/h	▲ 25 km/h 50 km/h	▲ 15 km/h	▲ 15 km/h 40 km/h

Météo France prévoit un temps le plus souvent humide et perturbé avec des températures légèrement inférieures aux normales de saison. Ces conditions seront favorables à la tavelure et au chancre.

• Le réseau d'observation

Semaine 12

Parcelles de référence :

Pommiers : 14 parcelles dont 2 en production biologique
Poiriers : 3 parcelles

Départements :

Vendée, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe.

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web...

- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.polleniz.fr

... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv/>

• Période de floraison – insectes pollinisateurs



L'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, qui abroge l'arrêté du 28 novembre 2003 est entré en vigueur le 1er janvier 2022.



Cet arrêté étend à tous les produits phytopharmaceutiques le principe d'une évaluation de la possibilité d'utiliser un produit phytopharmaceutique pendant la période de floraison sur les cultures attractives pour les pollinisateurs et sur les zones de butinage au regard du risque pour les pollinisateurs. Si le produit est autorisé par l'Anses pour un usage en floraison le traitement doit, sauf cas particulier, être réalisé dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil. L'arrêté prévoit des mesures transitoires et un calendrier de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. Le présent arrêté est pris en application de l'article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime. Il peut être consulté sur le lien suivant : [Note DRAAF arrêté abeilles.](#)

• Tavelure

Evaluation du risque

Pour rappel, le risque de contamination primaire n'est présent que si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Stade sensible atteint à l'apparition des organes verts (stade C-C3 pour le pommier et C3-D pour le poirier).
- Présence d'ascospores provenant des organes de conservation qui les libèrent à maturité lors des pluies.
- Humectation du feuillage suffisamment longue pour que les spores puissent germer. La vitesse de germination est dépendante de la température.



Le risque tavelure est lié à chaque parcelle / variété / niveau d'inoculum, etc. Seules les périodes sèches garantissent l'absence de contamination.

Les stades de sensibilité à la tavelure sont maintenant atteints.

Les conditions pluvieuses annoncées seront très favorables aux contaminations.

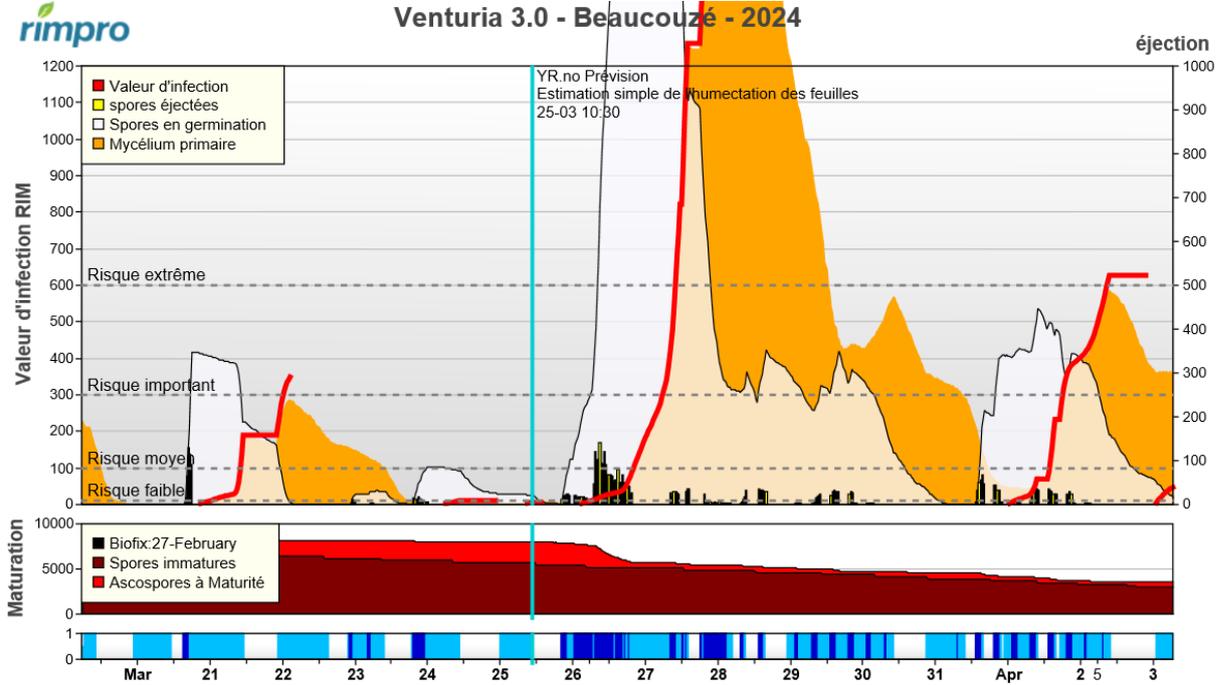
Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après les tables de Mills et Laplace)

Température moyenne (°C)	7	8	10	11	12	13	15	18
Période d'humectation pour un risque moyen de contamination (en heure)	18	17	14	13	12	11	9	8

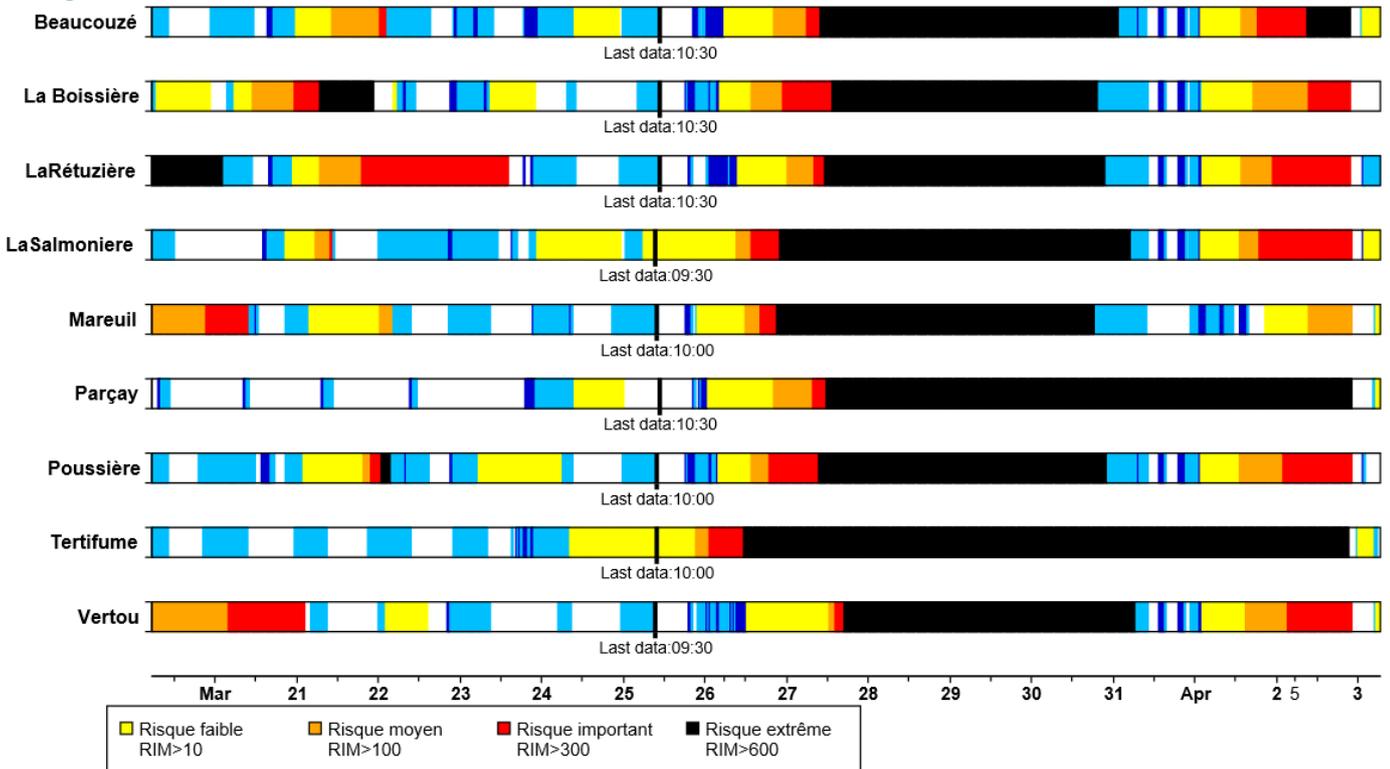
Modélisation tavelure – RIMpro

Biofix au 27 février

Un épisode contaminant avec **RIM>600** (risque extrême) sera favorisé par le maintien du temps humide ces prochains jours, quel que soit le secteur.



Infections à tavelure dans la région: polleniz



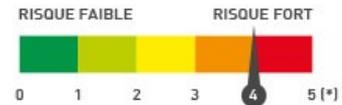
• Chancre commun

Biologie et conditions favorables

Cf. BSV N°1

Evaluation du risque

Les conditions climatiques actuelles sont douces et humides.
Il y a risque de contamination dans les parcelles sensibles.



• Oïdium

Observations

Pas de symptômes signalés pour le moment.

Evolution du risque

Le risque oïdium dépend de l'historique de la parcelle et de la sensibilité variétale.

Les jeunes feuilles sont très sensibles et la sensibilité augmente dès le stade D3-E, où les boutons s'ouvrent et deviennent plus réceptifs. Les jeunes feuilles sont sensibles et réceptives jusqu'à 6 jours après leur apparition.

La pluie est peu favorable au développement du champignon, mais l'humidité, associée à des températures qui oscillent entre 10 et 15°C dans la journée constituent des conditions idéales aux contaminations.

A Surveiller sur les variétés au stade sensible.



Prophylaxie

Les mesures prophylactiques doivent être privilégiées en supprimant toute source d'inoculum détectée. Les rameaux oïdiés doivent être sortis de la parcelle et brûlés.

• Anthonome du pommier

Observations

Les observations et frappages réalisés attestent de leur présence. La pression semble modérée, exceptées quelques parcelles à historique. Les piqûres de nutrition peuvent être contrôlées sur bourgeons.

Seuil d'intervention

- si absence d'anthonome l'année précédente : > 30 individus / 100 frappages
- si présence d'anthonome l'année précédente : > 10 individus / 100 frappages

Evaluation du risque

Le risque est lié au stade des pommiers. Les pontes n'ont lieu qu'au stade B-C.

Les larves vont ensuite se développer dans les bourgeons, consommer les fleurs (étamines, stigmates et base des pétales), qui resteront fermées, en forme de « clous de girofle ».

Les conditions actuelles sont favorables à l'anthonome, uniquement sur les variétés plus tardives.

Prophylaxie

Retirer les branches mortes ou cassées qui abritent les adultes pendant leur période d'estivation et d'hivernation (juillet à février).

Pour plus d'informations sur l'anthonome du pommier, une fiche technique compile les connaissances sur ce ravageur : <https://www.grab.fr/wp-content/uploads/2017/04/Fiche-technique-Anthonome-A4-Web-Parveaud.pdf>



Anthonome du pommier adulte



• Puceron cendré

Observations

Les fondatrices de puceron cendré, globuleuses, de couleur gris-vert, sont maintenant moins fréquentes - Effet traitement et /ou détection moins facile sur les bourgeons ouverts. Avec l'évolution rapide du végétal, les premiers enroutements sont possibles (déjà signalés en Nord Nouvelle Aquitaine).

Evaluation du risque

Compte tenu de son incidence sur les pommiers, il faut déceler rapidement les foyers avant l'enroulement du feuillage.

Seuil indicatif de risque

La simple présence du puceron cendré constitue le seuil de nuisibilité.

Méthodes alternatives



La Lutte directe sur les adultes avec des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage démontre une certaine efficacité, cf. [liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle](#)

Compte tenu de l'impact du puceron cendré sur le verger, de la limite des méthodes de lutte utilisées jusqu'à présent et de la diminution du nombre de spécialités phytosanitaires, la combinaison et l'optimisation des méthodes alternatives deviennent indispensables pour maîtriser ce ravageur.



Réseau de Réflexion
et de Recherches sur
les Résistances
aux Pesticides

RESISTANCE AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les Produits Phytosanitaires disponibles pour lutter contre le puceron cendré sont peu nombreux. Il est donc crucial de soigner la protection de début de saison et de surveiller l'évolution des populations pour intervenir dans les meilleures conditions et ne pas aboutir à plus ou moins long terme à des impasses techniques. Une efficacité accrue des traitements de début de saison réduit le nombre d'interventions. Elle permet la diminution de l'IFT ainsi qu'une réduction des résidus que laisseraient des interventions plus tardives.

• Puceron lanigère

Observations

On observe une reprise d'activité des pucerons lanigères, avec une production de laine. Les femelles vont commencer à se reproduire, uniquement par parthénogenèse (pas de reproduction sexuée).

Le puceron lanigère migre progressivement vers le haut des arbres à la recherche du bois vert pour y extraire la sève.

Evaluation du risque

Pas de risque pour le moment, mais à surveiller. Une femelle peut engendrer plus d'une centaine de larve au fil des générations.

Le niveau de risque sera à moduler selon le niveau d'activité de son parasitoïde *Aphelinus mali*.



POLLENIZ

• Chenilles défoliatrices et tordeuses

Observations

A l'ouverture des boutons floraux, c'est le moment d'observer les chenilles. Plusieurs espèces de chenilles sont responsables de dégâts sur bourgeons et feuilles :

- l'arpenreuse se déplace en arceau ;
- la noctuelle s'enroule si elle est dérangée ;
- la tordeuse, vive, elle se laisse tomber en se suspendant à un fil de soie.

Les chenilles de tordeuses de la pelure, se repèrent par leurs dégâts : morsures de feuilles et filaments reliant les feuilles ou les boutons.

Pour évaluer la pression, observer 500 bouquets floraux par parcelle (10 bouquets sur 50 arbres).

Actuellement, de petites chenilles de tordeuses - trahies par leur filament - sont observées, en parcelles de pommiers et de poiriers.

Evaluation du risque

La gestion des parcelles vis-à-vis des tordeuses doit être réalisée en fonction d'un seuil de présence du ravageur.

Les parcelles sensibles aux tordeuses sont à surveiller de près.

Seuil de nuisibilité

Le seuil à retenir est de 5 % d'organes occupés par une larve.



Chenille de tordeuse
(2-3 mm)

• Hoplocampe du pommier

Observations

Les pièges sont à installer dès que possible dans les parcelles à risque qui vont fleurir.

Evaluation du risque

La floraison constitue la période à risque où les femelles vont déposer leurs œufs sous les sépales des fleurs (une trentaine par femelle).

Au bout de 8 à 18 jours selon la température, les jeunes larves creuseront une galerie sous l'épiderme faisant le tour du fruit avant de le perforer pour pénétrer plus profondément en son cœur.

Avec l'augmentation des températures, le risque d'intensification du vol et de pontes augmente.

Piégeage

La pose des pièges englués constitués de deux plaques blanches entrecroisées doit s'effectuer dès le stade D-E (à positionner de préférence exposés sud, à l'extérieur du feuillage).

Retirer les pièges dès la chute des pétales pour ne pas piéger d'autres insectes non ravageurs.

Prophylaxie

Deux semaines après la fin de la floraison, lorsque c'est possible (petite parcelle), ramassez les premiers fruits touchés pour limiter la propagation de l'insecte, détruisez-les en s'assurant de la mortalité des larves d'hoplocampe.



Ponte et galerie primaire sur jeune fruit (attaque primaire)

Fiche acta 159 – 1973

• Auxiliaires

Observations

Actuellement, sont signalés des araignées, des trombidiums (gros acariens prédateurs rouges) et quelques coccinelles adultes.

POIRES

• Cécidomyies des poirettes

Observations

Le vol s'achève. Les cécidomyies des poirettes ont pu pondre jusqu'à 15 œufs par bouton floral. Les larves vont maintenant se développer dans les jeunes fruits, entraînant leur déformation (calebasse), puis leur chute.

Evaluation du risque

La cécidomyie des poirettes est rarement signalée mais des vergers conduits en production biologique sont touchés. **Le risque de pontes devient faible.**

Méthodes alternatives



La prophylaxie peut casser le cycle du ravageur. Lorsque c'est possible, enlever les fruits atteints limite les dégâts l'année suivante.

Pour en savoir plus, consultez la [fiche ecophytopic](#)

• Psylle du poirier

Observations

Des œufs sont observés dans quelques parcelles et des jeunes larves (L1) sont détectées dans les boutons floraux, avec un peu de miellat.

Evaluation du risque

Les conditions pluvieuses des prochains jours seront moins favorables aux psylles.



Jeune larve de psylle / Conférence

Méthodes alternatives



⇒

Les applications d'argile constituent une méthode efficace pour créer une barrière physique empêchant les pontes. L'application est à renouveler en fonction des lessivages et de la croissance de la pousse.

⇒

Préserver les auxiliaires est la première mesure à prendre pour lutter contre le psylle, en adaptant le programme phytosanitaire et en raisonnant la fertilisation azotée. En saison, il faudra éviter les broyages injustifiés de l'enherbement pour que les prédateurs naturels les plus efficaces contre ce ravageur, à savoir anthocorides, syrphes et chrysopes, puissent aider à la régulation des populations de psylle. La taille en vert évitera l'excès de végétation.



⇒

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage, cf. [liste des produits phyto-pharmaceutiques de biocontrôle](#)

BIODIVERSITE

• Auxiliaires et Pollinisateurs

Méthodes
alternatives



Des auxiliaires de cultures sont observés dans les parcelles. Pour en savoir plus sur la biodiversité utile sur vos parcelles et obtenir des réponses concrètes pour la mise en place d'aménagements et de pratiques qui leur sont favorables, rendez-vous sur le site « Auxiliaires et pollinisateurs » en cliquant sur l'image ci-dessous.



• Notes nationales

Consultez l'ensemble des fiches biodiversité en cliquant sur les images ci-dessous :



Les curseurs de risque utilisés ont pour objectif de synthétiser l'ensemble des informations : observations, période de risque, données météo, modèles, ... sauf lorsque cela est précisé

1 = risque faible; 2 = risque assez faible; 3 = risque moyen; 4 = risque assez fort; 5 = risque fort



Observateurs : producteurs, techniciens, distributeurs et jardiniers amateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CDRPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.